

Bibliographie sur la présence des PIGEONS EN VILLE

INTRODUCTION

La grande famille des Columbides compte 351 espèces différentes. Les pigeons en font partie, avec les tourterelles, les colombes, entre autres. En Europe, nous retrouvons principalement 3 espèces de pigeons.

Il y d'abord **le pigeon biset** (*Columba livia*), un colombidé qui se distingue par les reflets de son cou qui vont de l'émeraude au violet et son iris rouge orangé qui est aussi très reconnaissable. Il est plus petit que le pigeon ramier et il possède deux bandes noires sur les ailes et une petite bosse blanchâtre à la base de son bec. Le pigeon biset, à l'origine, se reproduisait dans les cavités des parois rocheuses sur le littoral et en moyenne montagne. Cette espèce a ensuite été domestiquée par l'homme. Et ce sont les souches domestiques retournées à l'état sauvage, dites férales, qui ont colonisé les bâtiments des villes et villages et en particulier les édifices les plus anciennes, riches en cavités propices à la nidification. C'est le pigeon biset qu'on retrouve le plus souvent en ville.



Il y ensuite **le pigeon ramier** (*Columba palumbus*) qui se distingue par la tâche blanche qu'il porte de chaque côté du cou et par son iris jaune. Il est aussi le seul qui porte des bandes blanches dans l'aile. Le pigeon ramier a un habitat essentiellement forestier. En effet, les nids sont généralement installés assez haut dans les arbres, dans une fourche, rarement au sol ou dans une haie basse. Il s'est, cependant, adapté à la modification de son habitat pour coloniser des paysages agraires mais aussi une grande

diversité d'habitats incluant les milieux urbanisés. Le bocage agricole, avec sa mosaïque de prairies, de champs cultivés, de haies et de petits bois a sa préférence même si on le retrouve aussi désormais dans les parcs, les jardins publics, voire même les avenues bordées de grands arbres. Mais même s'il se rapproche des villes, le pigeon ramier ne se mélange jamais au pigeon biset.

Pour finir, il y a le **pigeon colombin** (*Columba oenas*) qui est un oiseau craintif. Il est le plus petit des trois pigeons européens et passe totalement inaperçu au contraire de ses cousins biset et ramier. Ce colombidé se distingue par un plumage plus uniforme (bleu gris) et son iris,



complètement noir, permet également de ne pas le confondre avec les autres espèces. En vol, outre la taille, on le différencie du pigeon biset par l'absence de couleur contrastante au niveau du croupion et du pigeon ramier par l'absence de barre alaire blanche sur les ailes et de tache blanche sur le cou. Le pigeon colombin vit principalement dans les zones forestières dans les parcs forestiers, les vergers, les haies ou encore les bosquets aux milieux des champs. Mais on peut aussi le retrouver dans les centres-villes, aux côtés des pigeons ramier et biset. Pour se reproduire, il recherche plutôt les vieux boisements de feuillus.

Pour plus d'information sur les espèces :

<https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/pigeons-tourterelles/pigeon-biset>

<https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/pigeons-tourterelles/pigeon-ramier>

<https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/pigeons-tourterelles/pigeon-colombin>

<https://www.agriprotech.fr/fr/blog/comment-distinguer-les-differentes-especes-de-pigeons-pour-mieux-les-eloigner--n24>

I/ Les pigeons sont-ils nuisibles ?

△ Note : le qualificatif de « nuisible » utilisé pour désigner les espèces qui pose certains problèmes a été modifié. En effet, la loi biodiversité du 8 août 2016 l'a fait évoluer dans le code de l'environnement et a remplacé cette terminologie par **ESOD** (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts).

Il faut savoir qu'en France, le Code de l'environnement prévoit que le ministre de l'écologie, chargé de la chasse, fixe par arrêté trois listes d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Les motifs pouvant justifier l'inscription d'un animal sauvage sur une de ces listes sont les suivants : dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ; pour assurer la protection de la flore et de la faune sauvages ; pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles et à d'autres formes de propriété.

Les 3 listes sont donc :

Groupe 1 : concerne les espèces non indigènes (Chien viverrin, Vison d'Amérique, Raton laveur, Ragondin, Rat musqué, Bernache du Canada) qui a été fixé par l'arrêté ministériel du 2 septembre 2016. La destruction de ces espèces exogènes peut toutefois apparaître justifiable compte tenu de leur introduction imprudente dans des écosystèmes naturels auxquels elles n'appartiennent pas, avec le risque de les dégrader de manière irréversible.

Groupe 2 : concerne les espèces d'animaux indigènes classées susceptibles d'occasionner des dégâts dans chaque département, établie sur proposition du préfet après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. Cette liste est arrêtée dans chaque départements pour une période de trois ans, courant du 1er juillet de la première année au 30 juin de la troisième

année et comprend : la Belette d'Europe, la Fouine, la Martre des pins, le Renard roux, le Corbeau freux, la Corneille noire, la Pie bavarde, le Geai des chênes et l'Etourneau sansonnet. Le Conseil d'État en a sorti le Putois par une décision rendue en juillet 2021 à la demande de plusieurs associations de protection de la nature.

△ Note : à travers sa campagne de plaidoyer « Présumés coupables », la LPO demande la révision de l'arrêté triennal fixant la liste des ESOD du groupe 2, avec l'objectif de la voir disparaître, ou tout au moins considérablement réduite. De plus, la Pie bavarde n'est plus sur la liste en Meurthe & Moselle.

Groupe 3 : liste complémentaire par un arrêté annuel qui précise les périodes et les modalités de destruction de trois espèces supplémentaires fixées par l'arrêté ministériel du 3 avril 2012 : le Sanglier, le Lapin de garenne et le Pigeon ramier. Ces animaux relativement abondants entrant dans la catégorie du gibier comestible, leur destruction s'apparente plutôt à la pratique de la chasse loisir, même s'il convient de s'interroger sur l'opportunité de les déclarer nuisibles afin d'étendre les périodes où il est possible de les tirer au-delà des dates officielles d'ouverture et de fermeture de la chasse.

Sources :

<https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/eau-et-nature/Nature/Chasse/Especes-susceptibles-d-occasionner-des-degats-ESOD#:~:text=Le%201er%20groupe%20%3A%20six%20esp%C3%A8ces,et%20la%20bearnache%20du%20Canada>

<https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/campagnes-de-plaidoyer/nos-anciennes-campagnes/presumes-coupables/quelles-sont-les-esod>

Liste des **ESOD en Meurthe & Moselle** (valable jusqu'au 30 juin 2024) :

<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/contenu/telechargement/31280/237394/file/DOC2note-ESOD-sept-2023.pdf>

△ Note : Par un jugement du 14 juin 2017 le Conseil d'Etat sur la requête de l'ASPAS (Association pour la Protection des Animaux Sauvages) et Humanité et Biodiversité (anciennement le Rassemblement des Opposants à la Chasse) a annulé l'inscription de

la pie bavarde de la liste des nuisibles dans notre département. A compter de ce jour la pie n'est donc plus classée nuisible en Meurthe & Moselle.

On peut également connaître la liste des ESOD sur le site de la Fédération Départementale des chasseurs de la Meurthe & Moselle :

<https://www.fdc54.com/themes/nuisibles/>

Comme on peut le constater, le pigeon biset (qu'on retrouve le plus souvent en ville) n'est pas présent sur les listes nationale et départementale des ESOD. En effet, le pigeon biset est un oiseau d'une espèce qui peut avoir plusieurs statuts réglementaires différents en fonction du contexte dans lequel il se trouve. L'arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques, indique que **le pigeon biset est un animal domestique**. Par conséquent, dans le cadre de la détention en captivité de pigeons bisets, toutes les mentions relatives à l'article L. 214 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) s'appliquent, notamment l'interdiction de leur faire subir de mauvais traitements, ainsi que les articles 521-1, R. 653-1 et R. 654-1 du code pénal.

Lorsque le pigeon biset est *res nullius*, donc rencontré librement, soit dans la nature, soit en ville, il convient de se référer d'une part au règlement sanitaire départemental, qui prévoit notamment que les maires assurent la salubrité publique au sein de leur commune et d'autre part à l'arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée, qui prévoit que le pigeon biset est une espèce de gibier chassable et peut alors réglementairement être tué lors d'une action de chasse ou de piégeage par des personnes habilitées.

Source : <https://questions.assemblee-nationale.fr/q16/16-3245QE.htm>

Règlement sanitaire de la Meurthe & Moselle :

<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/index.php/contenu/telechargement/16701/117110/file/R%C3%A9glement+sanitaire+d%C3%A9partemental.pdf> (page 58)

Ouverture et clôture des espèces chassables en Meurthe & Moselle, Campagne 2024-2025 :

<https://www.fdc54.com/wp-content/uploads/2024/06/Date-ouverture-cloture-de-la-chasse-2024-2025.pdf>

Comme on peut le voir sur les documents, le pigeon biset n'est pas chassable en Meurthe & Moselle. Par ailleurs, les chasseurs doivent connaître les différentes espèces car il y a également le **pigeon voyageur**, généralement un pigeon biset, « qui n'est pas un gibier, il est protégé par la loi ».

<https://www.fdc54.com/wp-content/uploads/2024/06/Date-ouverture-cloture-de-la-chasse-2024-2025.pdf> (page 5)

II/ Les pratiques de contrôle des populations de pigeons

Même si le pigeon biset ne fait pas parti des ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) et n'est pas chassable en Meurthe & Moselle, il peut faire l'objet de campagnes de régulation en milieu urbain en cas de trouble à l'ordre public. Celles-ci peuvent s'effectuées par le maire sur la base de leurs pouvoirs de police pris en application de l'article L. 2112-2 du code général des collectivités territoriales. Il est cependant important que les collectivités établissent, à travers le prisme du bien-être animal, une stratégie globale de lutte contre le pigeon en ville en se basant sur une évaluation préalable des risques sur les populations, qu'elles soient humaines ou animales.

En effet, certaines villes font recours à des méthodes controversées telles que le gazage, l'électrification, le piégeage, ou encore l'empalement, suscitant des préoccupations croissantes au sein de la société. La méthode traditionnelle des filets par exemple, est une des méthodes peu recommandées pour le contrôle des populations de pigeons. En effet, certains **filets** souples à fines mailles ou mailles grossières sont de très mauvaises qualités, se déforment avec le temps, sont mal fixés et se chevauchent sur les bords ce qui peut être **fatal pour les pigeons**. En effet, ils peuvent ne pas retrouver toujours la sortie à travers les mailles distendues par lesquelles ils sont entrés et restent emprisonnés derrière les filets, condamnés à y

mourir de faim et de soif. Ils peuvent aussi se coincer et se briser une aile ou une patte et ne plus pouvant voler, ils seront condamnés à mourir dans le filet à la vue de tous les citoyens.

Par ailleurs, un guide de NaturParif de 2011, établi sur la base des travaux d'un groupe de recherche interdisciplinaire et interprofessionnel « Le pigeon en ville : écologie de la réconciliation et gestion de la nature », coordonné par le Muséum National d'Histoire Naturelle présente les différentes méthodes de gestion, avec une évaluation de leur efficacité et de leurs impacts potentiels (à partir de la page 44 du pdf).

Source : <https://questions.assemblee-nationale.fr/q16/16-15595QE.htm>

Guide de NaturParif de 2011 :

https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorage/user_upload/guide-pigeons-natureparif_2011.pdf

III/ Exemple d'idées pour réguler la population de pigeons en ville

Voici maintenant des exemples de pratiques de contrôle des populations de pigeons qui sont recommandés :

→ DIMINUTION DES RESSOURCES ALIMENTAIRE

Nourrissage involontaire :

Dans nos villes, les pigeons bénéficient de deux sources importantes de nourriture : le nourrissage volontaire pratiqué par les citoyens, et le nourrissage involontaire tels que les déchets. Or, il a été établi que la nourriture constitue le facteur le plus déterminant vis-à-vis de la taille des populations de pigeons. En effet, au même titre que certaines espèces, les pigeons en ville sont très dépendants de la nourriture laissée en rue. En outre, les aliments avariés ou inadaptés rendent les animaux malades. En limitant au maximum les déchets et en créant des lieux de nourrissage fixes, comme le pigeonnier, il est possible de réduire la population de pigeons et de la rendre plus saine, à un endroit choisi par la ville. Ainsi en supprimant l'apport de nourriture, les études ont permis de démontrer une diminution drastique des populations en question. La limitation des ressources alimentaires d'origine anthropique est donc essentielle. Tout gaspillage alimentaire doit être évité, et une bonne gestion des déchets alimentaires impliquant tant les citoyens que les pouvoirs publics est indispensable.



Nourrissage volontaire :



Photo prise rue Jean Prouvé/
rue Pierre Chalnot (Nancy)

Même si les nourrisseurs sont animés de bonnes intentions et agissent pour le bien-être des pigeons, leur action ne leur est pas bénéfique. Obésité, maladie ou encore carences : le pain et les denrées humaines ne sont pas les alliés des pigeons. Bien éloignés du régime de base de cet animal, ils ne remplissent pas leurs besoins nutritionnels et ont un impact véritablement négatif sur leur santé. Pire encore, ils incitent ces oiseaux à revenir quémander de la nourriture (nourrissage = visites régulières = nuisances).

C'est ainsi que de grosses populations de pigeons s'installent à l'endroit en question et salissent les bâtiments et les espaces publics. Arrêter de donner du pain, c'est inciter ces animaux liminaires (un animal liminaire = animal vivant proche des hommes mais n'étant pas totalement sauvage sans être pour autant domestiqué) à se répartir sur le territoire et à chercher une nourriture comblant



leurs besoins. Par ailleurs, le rassemblement des oiseaux autour d'un point de nourriture engendrerait également une probabilité plus grande de transmission des maladies. En effet, le déversement de nourriture dans la rue, à même le sol, attire également les rats, vecteurs de maladies, tout en limitant la biodiversité. La surpopulation de pigeons peut par ailleurs empêcher d'autres espèces à s'installer paisiblement. En effet, les pigeons peuvent pénaliser les moineaux, martinets, hirondelles, choucas des tours, et indirectement les chouettes et chauves-souris.

⚠ Note : à savoir que **d'après l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental du 12 août 1982**, « il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons... »

<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/index.php/contenu/telechargement/16701/117110/file/R%C3%A9glement+sanitaire+d%C3%A9partemental.pdf> (page 58)

Autre source de nourritures :

Il existe d'autres sources de nourriture qui sont tout autant faciles d'accès pour les pigeons et qui sont à prendre en compte comme les établissements agricole qui stock des produits céréaliers. En effet, certaines structures sont de véritables buffets à volonté pour les pigeons comme par exemple l'UCA (Union des Coopératives Agricoles) qui est une société gérant de monumentaux silos à grains avec des infrastructures impressionnantes (transports routiers, ferroviaires, fluviaux). Ils possèdent notamment des silos de stockage verticaux pour transport (trains, péniches ou camions) à Frouard

qui représentent une énorme source de nourriture pour les pigeons avec les graines qui tombent accidentellement lors du déstockage par exemple.



Photos des silos à grains au port de Frouard

→ DIMINUTION DES LIEUX DE NICHE

Un autre moyen pour limiter les pigeons en ville est de supprimer les potentiels lieux/endroits où les pigeons peuvent faire leur nid. Comme il a été vu dans l'introduction, l'habitat naturel du pigeon biset est constitué de rochers, et dans la nature, ils construisent leur nid sur des surfaces dures et escarpées telles que des falaises, des crevasses rocheuses ou des grottes difficiles à atteindre pour les prédateurs. Les populations synanthropiques (qui vit près de l'homme), qui se sont adaptées à la vie dans des colonies en milieux urbains, choisissent donc des endroits pour construire un nid qui leur rappellent les paysages naturels tels que les avant-toits et vides sous les toits chez les particuliers et commerçants, les greniers, les poutres sous les ponts ou encore les édifices les plus anciens, riches en cavités propices à la nidification.

Les pigeons aiment aussi nicher dans des lieux en ruines ou abandonnés comme dans « Les Grands Moulins de Paris », ancienne usine de farine sur Les Rives de Meurthe à Nancy qui est fermé depuis près de deux ans (2022), qui constitue un lieu idéal pour les pigeons qui peuvent faire leurs nids en sécurité loin du public.



Photo des Grands Moulins de Paris à Nancy

Pour diminuer la population de pigeons en ville il faut donc contrôler voire même supprimer ces lieux à niche. Sachant que les pigeons font aussi leurs nids dans les greniers qui se situent parfois chez des particuliers, il faut sensibiliser le grand public sur cela afin qu'ils abandonnent cette vieille habitude, que beaucoup de personnes ont de laisser les fenêtres et autres ouvertures disponibles accessibles aux pigeons.

⚠ Note : avant de condamner et/ou fermer ces lieux, il est important de vérifier qu'il n'y a pas d'autres espèces qui peuvent rester coincer.

Les pigeons ne sont pas les seuls à faire leurs nids à proximité de constructions humaines. En effet, on peut y retrouver d'autres espèces notamment l'Effraie de clochers qui est une chouette au masque facial blanc et aux yeux noirs. Elle se nourrit à 95% de campagnols et de musaraignes et est un auxiliaire des cultures d'une grande importance. L'effraie de clochers nidifie dans les granges et les clochers d'églises où les accès sont de plus en plus bouchés à cause des grillages anti-pigeons notamment.

Afin de ne pas priver totalement l'Effraie de clochers de nids lors de l'installation de projets pour réguler la population de pigeons, il faut poser des nichoirs adaptés à l'effraie dans des zones où les combles seront fermés (clochers, granges) et avec une sortie qui sera aménagée vers l'extérieur. Cette mesure doit être envisagée en concertation avec les chiroptérologues du fait de la prédation exercée par l'effraie sur les colonies de reproduction de chauves-souris qui sont aussi des espèces menacées.

En effet, on retrouve aussi dans nos greniers et clochers des chauves-souris. Si c'est le cas, vous pouvez contacter la CPEPESC (Commission de Protection des Eaux, du

Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères) Lorraine qui est une association spécialisée dans l'étude des chauves-souris, leur protection, la gestion de leurs habitats, la formation et l'information des acteurs de l'environnement et du grand public.



Photos de l'Effraie des clochers et d'une chauve-souris

Pour plus d'informations sur l'Effraie de clochers :

<https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/rapaces/effraie-des-clochers>

Lien du site internet de l'association CPEPESC Lorraine :

<https://www.cpepesc-lorraine.fr/presentation-cpepesc-lorraine.html>

→ SENSIBILISATION AUPRES DU GRAND PUBLIC

Une campagne de sensibilisation sur les effets néfastes du nourrissage des pigeons auprès du grand public peut être utile afin de diminuer la population des pigeons. En effet, certaines personnes peuvent ne pas être en courant du risque lié au nourrissage des pigeons de manière volontaire ou involontaire. Il est donc important de faire de la pédagogie et amener les citoyens à prendre conscience que ces vieilles habitudes nuisent aux équilibres naturels. Et lorsqu'ils sont bien informés des raisons pour lesquelles il faut encadrer le nourrissage, les citoyens souhaiteront peut-être s'impliquer dans le projet de pigeonnier et amener de la nourriture aux endroits prévus

de nourrissage. Cette mesure contribue à la propreté publique et au contrôle de la disponibilité en nourriture. Non seulement l'offre alimentaire diminue, mais elle est également mieux adaptée aux besoins des oiseaux, qui reçoivent des graines plutôt que des restes de nourriture (frites, sandwiches, etc.). On peut donc sensibiliser le grand public via différents supports : la presse écrite, TV, radio, écoles...

Remarque de l'association PAZ (Projet Animaux Zoopolis) :

« Il ne suffit pas de sensibiliser/informer les personnes qui nourrissent les pigeons. En effet, les nourrisseurs considèrent, à juste titre, que les pigeons n'ont pas à leur disposition de la nourriture de qualité et en quantité suffisante. Simplement leur demander de ne pas les nourrir est voué à l'échec. Il faut au contraire, les inclure dans la politique de la Ville : engager un dialogue, expliquer dans le détail la politique de la Ville, établir des lieux/heures de nourrissage acceptés... »

Voici des exemples de format de sensibilisation :

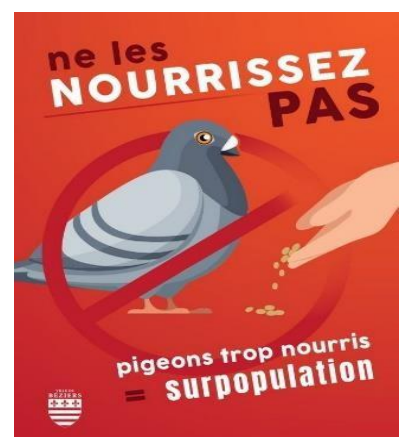
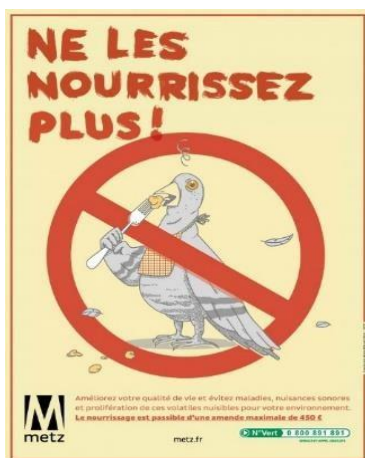
Guide de sensibilisation de la ville de Metz :

https://metz.fr/fichiers/2017/09/13/FicheHygiene_A5_HDef_ST.pdf

Animation scolaire :

https://alsace.lpo.fr/images/stories/Articles/docLPO/Animation-67_primaire.pdf

Affiches de sensibilisation :



Article dans les presses :

<https://www.pressreader.com/france/nice-matin-cannes/20170213/281956017534665>

Panneaux d'informations :



Article sur le web : le pain n'est pas bon pour les oiseaux !

https://protectiondesoiseaux.be/le-pain-nest-pas-adapte-aux-oiseaux/?_gl=1*6krmx0*_up*MQ..*_gs*MQ..&gclid=Cj0KCQiA6Ou5BhCrARIsAPoTxrCZzjKwYAA0RDeNGPC7vbPWN2e8Dk-zeGc2avweF4YcMKrc4AFgSEcaAhwpEALw_wcB

→ PIGEONNIER CONTRACEPTIF

Cette méthode a pour but d'offrir un lieu de nidification attractif, fourni en eau et en nourriture, dans le but de fidéliser les pigeons à une zone qui ne gêne pas les citoyens, et où le taux de reproduction peut être contrôlé. Lors de la ponte, un employé des services publics vient stériliser les œufs à partir de la seconde nichée. Cette solution permet également de pallier à un problème important, celui des personnes qui nourrissent les pigeons. En effet, ceux-ci auront, en fonction des moyens de gestion

dont dispose les autorités, l'opportunité de participer au nourrissage des pigeons selon un calendrier préétabli. Par ailleurs, l'état sanitaire des pigeons pourra également être contrôlé. Le pigeonnier de régulation semble prometteur. Cette technique est répandue dans de nombreuses villes notamment à Vandoeuvre (un pigeonnier, installé depuis 2019, a été fermé dernièrement à Laxou). Mais aussi à Bâle en Suisse où l'installation du pigeonnier, renforcée par une large sensibilisation des habitants (TV, presse, radio, ...) a permis de diminuer de moitié le nombre de pigeons.



Photos de pigeonnier contraceptif à Laxou et à Vandoeuvre

→ REVÉGÉTALISATION DE LA VILLE

La revégétalisation des espaces urbains favorise l'installation de nouveaux écosystèmes pouvant faire apparaître des espèces nouvelles et pouvant concurrencer le pigeon.

→ GRAINE CONTRACEPTIVE

Il existe une graine contraceptive, efficace et commercialisée sous les noms de : **Ovistop**, **Ovocontrol** et **R12** et qui contient de la **nicarbazine**. Présentée sous forme de grains de maïs, cette nouvelle méthode respectueuse de la condition animale a déjà fait la preuve de son efficacité dans de nombreuses villes européennes. De plus, contrairement à la progestérone qui est un



contraceptif hormonal, la nicarbazine est très rapidement métabolisée par l'organisme et son élimination est très rapide, si bien que quatre à six jours après la dernière ingestion, la fonction reproductrice est entièrement rétablie. C'est un avantage car c'est une sécurité supplémentaire quant à la fertilité d'autres oiseaux qui pourraient ingérer ponctuellement de la nicarbazine. Mais cela implique aussi, pour que le traitement soit efficace sur une colonie de pigeons, que celui-ci doit être administré de façon quotidienne. La nicarbazine a fait l'objet de nombreuses études au fil des ans, notamment sur son impact sur l'environnement. Plusieurs études ont prouvé qu'administrée dans des quantités réalistes, la nicarbazine est non toxique et sans danger pour l'homme, l'animal et l'environnement. Il n'existe aucun risque d'empoisonnement secondaire. Cette graine est disponible en France à destination des collectivités.

La graine contraceptive présente-t-elle un risque ?

Pour les autres espèces ?

L'élimination de la nicarbazine par l'organisme est très rapide, si bien que quatre à six jours après la dernière ingestion, la fonction reproductrice est entièrement rétablie. C'est un avantage car c'est une sécurité supplémentaire quant à la fertilité d'autres oiseaux qui pourraient ingérer ponctuellement de la nicarbazine.

De plus, pour que les autres animaux soient exposés aux graines il faudrait qu'il en reste après le passage des pigeons. Cela peut être évité en calculant la quantité de graines distribuée en fonction de la population de pigeons. Mais même si par accident il en restait, les graines ne sont pas dangereuses pour les autres oiseaux. Par ailleurs, en raison du caractère dominant des pigeons de ville, les autres espèces d'oiseaux et de pigeons n'ont pas l'occasion de manger le maïs. Enfin, d'un point de vue anatomique, les oiseaux plus petits ne sont pas capables d'ingérer les grains de maïs. Cependant, pour éviter tout danger pour les autres animaux, les lieux de nourrissage peuvent être suivis à l'aide de caméras.

Concernant les oiseaux migrateurs, ils ne sont pas non plus en danger. Les chances que les oiseaux migrateurs se posent sur un lieu de nourrissage (généralement des toits plats) pendant leur migration sont très faibles. Ils ne s'intéressent guère au maïs et s'ils tentent leur chance, ils sont immédiatement chassés par les pigeons dominants. Si un

oiseau migrateur parvient à prendre du maïs 5 jours par semaine, la matière active se décomposera en 4 à 6 jours. Cela signifie que la fertilité est plus que rétablie lorsque les oiseaux migrateurs arrivent à leur lieu de reproduction.

Concernant les mammifères, le produit ne fonctionne pas sur eux et en particulier les animaux domestiques. En effet, les chiens et les chats ne consomment pas de grains de maïs et les quantités nécessaires pour avoir un effet contraceptif sont telles qu'il faudrait qu'ils consomment toute la dose journalière prévue pour la population de pigeons et il faudrait qu'ils mangent cette ration tous les jours.

Pour finir, les prédateurs des pigeons ne souffriraient pas du contraceptif ingéré indirectement.

Pour les humains ?

Il n'y a aucun risque pour les humains car la substance active est présente dans les graines en très faible dose. A tel point qu'il faudrait qu'un humain en absorbe des kilos pour que des effets se fassent sentir. Mais si des enfants venaient tout de même à mettre ces graines à leur bouche par exemple (au goût très désagréable par ailleurs), il faudrait qu'ils en avalent plusieurs poignées pour commencer à ressentir les premiers effets secondaires, non dangereux comme des troubles gastriques par exemple. Pour prévenir une telle situation, les volumes distribués devront être modérés et placés dans des endroits discrets et inaccessibles à ceux-ci (enfants).

Pour l'environnement ?

En mars 2010, l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) écrivait ceci : « Nicarbazine was not an irritant or sensitizer to skin. No safety concern for soil compartment, groundwater or by secondary poisoning was identified. » Ainsi, la nicarbazine n'a aucune influence néfaste sur l'environnement.

La quantité de nicarbazine contenue dans le R-12 est très faible. Un grain de maïs R-12 est recouvert d'environ 0,00032 gramme de nicarbazine et autour du grain de maïs se trouve une couche imperméable. Après le nourrissage, les grains de maïs excédentaires sont mis de côté. S'il reste tout de même des grains à terre, la couche imperméable évite que la nicarbazine entre en contact avec le sol.

Un exemple : pendant le nourrissage, un pigeon consomme quelque 10 grammes de R-12. Sur un lieu de nourrissage pour 50 animaux, nous jetons donc 500 grammes de R-12, ce qui correspond à 0,4 gramme de nicarbazine. Admettons qu'il reste encore 25 grains après avoir nettoyé l'espace, cela signifie qu'on laisse 0,008 gramme de nicarbazine sur place. Grâce à la couche imperméable des grains, il est très improbable que cette quantité de 0,008 gramme de nicarbazine disparaisse complètement dans le sol.

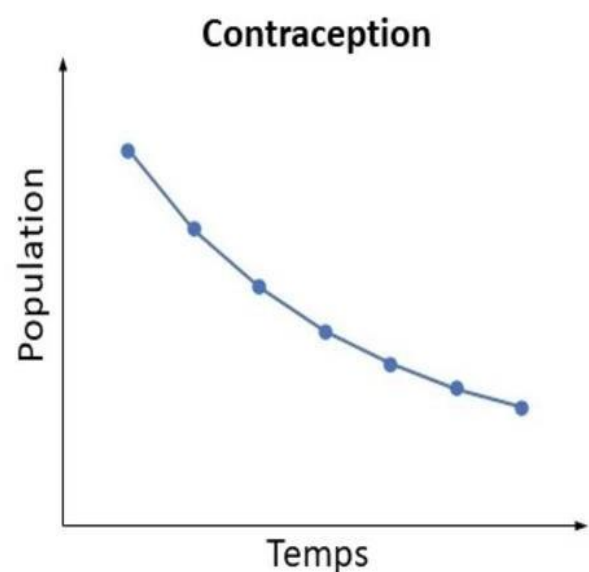
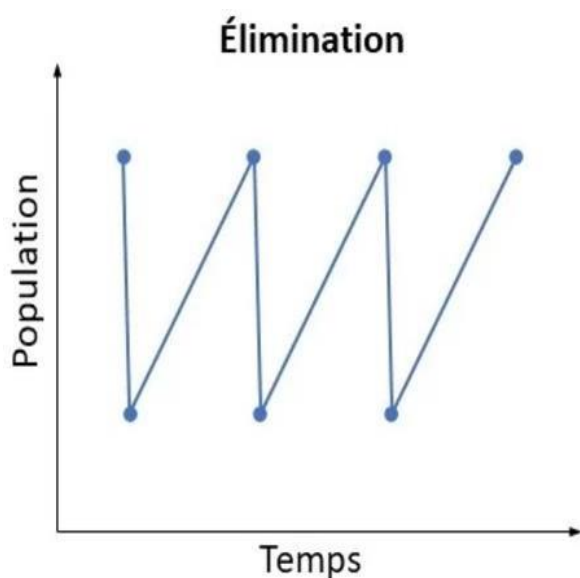
Sources :

<https://www.vetsforcitypigeons.com/fr/risques>

<https://www.bruxelles.be/pigeons#:~:text=Comment%20fonctionnent%20les%20graines%20contraceptives,un%20effet%20secondaire%20%3A%20la%20contraception>

Les avantages de la graine contraceptive :

Tout d'abord, cette graine a un meilleur potentiel d'efficacité car elle impose une pression démographique continue et non ponctuelle comme les méthodes traditionnelles.



Graphique montrant l'efficacité théorique des méthodes reposant sur l'élimination et la contraception. Les méthodes consistant à éliminer des individus (à gauche) reposent sur des interventions ponctuelles qui font chuter l'effectif de la population. Toutefois, celui-ci repart immédiatement à la hausse, d'où une évolution en dents de scie. À l'inverse, les méthodes contraceptives (à droite), sont appliquées en continu, ce qui permet d'obtenir des diminutions d'effectif stables au cours du temps.

De plus, la contraception provoquée par cette graine n'est pas définitive, elle est temporaire. Il suffit d'arrêter l'ingestion du maïs enrobé pour que les pigeons soient de nouveaux aptes à avoir des petits.

Seules les fientes des pigeons mal nourris sont liquides et quelquefois acides. Avec la graine contraceptive (complétées avec un pigeonnier), les fientes restent solides et se ramassent facilement. Par ailleurs, à l'extérieur, les fientes sont rincées la plupart du temps par la pluie. C'est la pollution qui attaque plus fortement les façades et monuments et non les fientes des pigeons.

Concernant **le budget** pour la distribution de cette graine, commandée en masse, cette distribution est tout à fait accessible aux municipalités. En effet, en regroupant les budgets respectifs des parcs et jardins, de l'hygiène et des monuments publics où la graine contraceptive permet de réaliser des économies, on obtient un budget suffisant pour mener cette opération et on évite les opérations coûteuses de captures. En principe, la réglementation interdit de nourrir les pigeons. Le maire peut toutefois prendre un arrêté pour les nourrir tout en les stérilisant.

Pour plus d'informations :

<https://www.vetsforcitypigeons.com/fr/un-contraceptif-unique>

<https://zoopolis.fr/decouvrir/les-pratiques/les-methodes-non-letales/le-mais-contraceptif-pour-pigeons/>

<https://www.vetsforcitypigeons.com/fr/litterature-sur-la-nicarbazine#:~:text=Contrairement%20%C3%A0%20la%20progest%C3%A9rone%2C%20un,les%20intestins%20de%20l'oiseau>

→ LE PIÉGAGE (capture)

Le piégeage est la meilleure solution pour à la fois contrôler les populations et préserver la biodiversité. Il consiste à capturer les spécimens dans des volières spécialement conçues pour limiter la souffrance animale. Cette méthode consiste à positionner des volières ou des cages à captures sur les toits (usines, centres commerciaux, communes, institutions, industries, entreprises...). A l'intérieur, des appâts (graines) attirent les volatiles. Toutes les cages contiennent le nécessaire pour diminuer le stress animal : des abreuvoirs, de la nourriture... Les animaux sont vivants, donc il faut relever les pièges une à deux fois par semaine. On peut ensuite placer les pigeons capturés dans des pigeonniers.

⚠ Note : cette solution est de moins en moins recommandée.



Exemples de volière qu'on peut utiliser

→ MOYENS DISSUASIFS

Les fils tendus anti-pigeons

L'avantage de ce « répulsif » est sa discrétion et son efficacité. Il est possible de trouver des fils métalliques tendus en inox dans le commerce. Installés sur la surface où s'agrippent les pigeons, ils suffisent à les empêcher de se poser. Ce système est recommandé pour les surfaces très étroites (exemple : garde-corps de balcon) et relativement design. Ces fils sont très efficaces et sans danger.

On peut également y connecter un système d'électro répulsion qui consiste à créer un champ électromagnétique. Ce système électrique de répulsion est le plus efficace et le plus discret contre les pigeons. Relié à un générateur 24/24, il rééduque les pigeons et les oiseaux en créant des périmètres de "danger potentiel" repoussant les pigeons sur des plus grandes zones que celles traitées. L'électro-répulsion est sans danger et très efficace sur le long terme. Très discret et esthétique, ce système consomme aussi peu d'électricité.

Planche à rive, cache-moineaux et closoir

Installés sous la rive du toit pour clore le raccord avec le bardage, les planches à rives, cache-moineaux et closoirs permettent d'obstruer les entrées aux combles perdus. Ce système permet d'empêcher les pigeons de s'installer sous la couverture du toit. L'avantage est que ce système peut se combiner avec une gouttière, il permet également de sauvegarder les installations d'isolation placées sous les toits et il s'adapte à différents matériaux de couverture. A noter que les planches de rive sont souvent une entrave pour certaines espèces (hirondelles, martinets, chauve-souris...).



Photos de planche à rive sur les maisons

Savon noir

Le savon noir qu'on passe sur les rambardes des balcons est aussi dissuasif pour empêcher les pigeons de s'y poser.

Poivre, curry, cannelle

On peut se servir d'épices tels que du poivre, du curry et de la cannelle pour éloigner les pigeons. Cette astuce fonctionne surtout pour protéger des pots de plantes et des jardinières, par exemple, où les pigeons chercheraient à manger. Vous pouvez en saupoudrer la terre de vos plantations.

Aluminium

On peut disposer des lamelles de papier d'aluminium aux endroits où les pigeons ont l'habitude de se poser comme les fenêtres ou la barre de soutien du balcon. En effet, les pigeons ont horreur du papier aluminium. Ils craignent sa brillance et le bruit qu'il fait quand il est froissé.

⚠ Note : l'aluminium est un produit efficace, réutilisable mais peu écologique dans son application.

Objets factices

Les corbeaux factices anti-pigeons en polyéthylène à fixer sur les balcons effraient les pigeons et les font donc fuir. On peut en trouver dans des jardinerie ou les commander sur internet (prix autour de 10€). Il y aussi : les chouettes phosphorescentes ou animées, les ballons effaroucheurs à accrocher, les moulins à vent à acheter en jardinerie ou encore les CD attachés à une ficelle. Tout ce qui brille et bouge fait fuir les pigeons. Cependant, afin d'assurer l'efficacité de ces méthodes, il est nécessaire de les changer de place régulièrement.

IV/ Bilans de résultats liés à des projets dans des villes

Graines contraceptives

Barcelone en Espagne

A Barcelone la campagne engagée, qui a commencé à partir de 2017, avait pour objectif de réduire le nombre de pigeons dans la ville tout en se donnant les outils nécessaires à l'évaluation de l'efficacité de la méthode. Un article publié en mars 2022 dans la revue *Animals* décrit le protocole mis en place et les résultats obtenus durant la période 2017-2019.

Le protocole

Trente-quatre colonies de pigeons ont été sélectionnées parmi celles qui suscitaient le plus de conflits avec les habitants. Les pigeons de ces colonies ont reçu la nicarbazine au moyen de distributeurs automatiques installés dans des espaces publics tels que des rues ou des parcs.



in González-Crespo et al. 2022



*Dispensador en la plaza de Sants, Barcelona./ C.
Pradera 04-2016*

Le traitement était administré chaque année pendant neuf mois, du 15 février au 15 novembre, c'est-à-dire pendant l'ensemble de la période de reproduction des pigeons. Le maïs contraceptif était distribué tôt le matin car c'est le moment de la journée où les pigeons sont le moins susceptibles d'obtenir de la nourriture par d'autres sources. Ainsi, l'attractivité des distributeurs est alors maximale, de sorte que l'absorption de la dose quotidienne de nicarbazine est assurée. En dehors de la période de reproduction, c'est-à-dire entre novembre et février, afin de maintenir la fidélité des pigeons pour les distributeurs, la distribution de grains de maïs n'est pas complètement arrêtée mais poursuivie à 15% de la quantité habituelle.

Par ailleurs, en plus de la mise en place des distributeurs automatiques, la ville de Barcelone a mené en parallèle une campagne auprès des citoyens pour mieux comprendre les motivations des gens qui nourrissent les pigeons et les inciter à réduire les quantités données.

Barcelone devait ensuite évaluer sa pertinence. La première étape a consisté à établir, de façon objective et contrôlée, l'efficacité de la nicarbazine en condition de terrain. Pour ce faire, durant l'année 2017, les colonies de pigeons ont été divisées en deux groupes :

24 colonies ont reçu le traitement par nicarbazine tandis que les 10 autres colonies recevaient un placebo, c'est-à-dire des grains de maïs non enrobés de nicarbazine. À la fin de l'année, l'abondance des pigeons dans les colonies traitées avait diminué de 22% tandis qu'elle avait au contraire augmenté de 13% dans les colonies ayant reçu le placebo. De plus, à la fin 2017, les juvéniles ne représentaient que 11% des pigeons dans les colonies traitées, contre 36% dans les colonies non traitées. La nicarbazine est donc objectivement plus efficace qu'un placebo.

Les résultats

En 2017, 2018 et 2019, un décompte des pigeons a été effectué dans chacune des colonies au début et à la fin de la période de traitement, c'est-à-dire en principe le 15 février et le 15 novembre de chaque année. Comme le montre la figure 3, il existe une nette tendance à la baisse du nombre de pigeons. Dans l'ensemble des trente-quatre colonies, celui-ci passe de 3801 individus au début de l'année 2017 à 1865 à la fin 2019, soit une **diminution de 51%**.

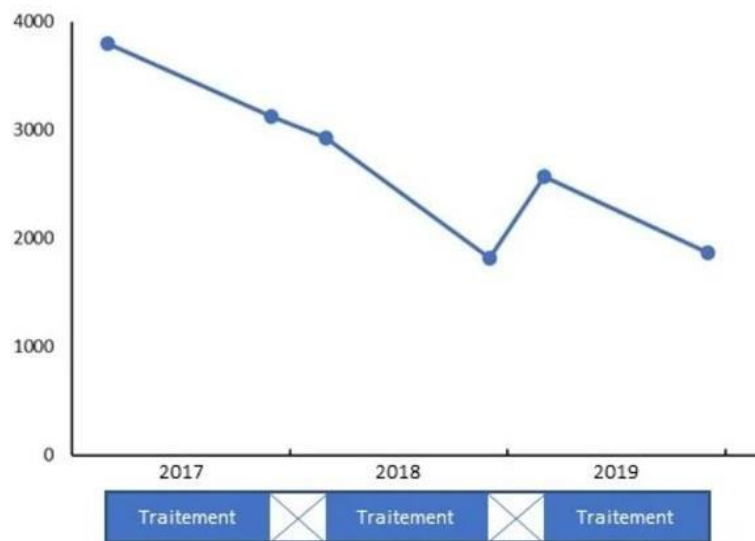


Figure 3. Évolution du nombre de pigeons pendant la durée de l'étude. Les périodes de traitement et d'interruption du traitement sont précisées (d'après González-Crespo *et al.* 2022).

La tendance baissière est à peu près régulière à l'exception de la période qui va de l'arrêt du traitement fin 2018 à sa reprise début 2019, durant laquelle on observe une forte hausse du nombre de pigeons (+757). C'est d'autant plus inattendu que cette période hivernale correspond théoriquement à la phase de non-reproduction des pigeons. L'explication tient au fait qu'en 2019, pour des raisons indépendantes du projet, la reprise du traitement par nicarbazine n'a pas pu se faire le 15 février mais a dû être retardée au 1er avril. Comme de plus l'hiver et le printemps ont été particulièrement doux cette année-là, la reproduction des pigeons s'est trouvée débridée. Au vu de cet élément, les auteurs suggèrent donc de reprendre le traitement par nicarbazine dès que les pigeons manifestent des comportements reproducteurs, plutôt qu'à date fixe.

Vidéo des distributeurs :

<https://www.youtube.com/watch?v=H6dCoynSpg4&t=32s>

Pigeonnier

Ixelles en Belgique

A Ixelles, ce système de graines contraceptives lancé en 2021 a **permis de réduire la population de pigeons d'environ 40%**. En effet, cette commune limitrophe de Bruxelles recevait énormément de plaintes pour les nuisances causées par ces oiseaux parfois surnommés "rats volants". Des distributeurs ont donc été mis en place sur six sites de la commune et se mettaient en route deux fois à l'aube à heure fixe. De plus, si par le passé la ville d'Ixelles leur distribuait des amendes, elle a finalement intégré au programme les personnes qui distribuaient du pain et des graines aux pigeons de manière intempestive et illégale. À présent équipées d'un chasuble et d'une carte, ces bénévoles sont autorisées à distribuer "*du bon grain*", à certains endroits et horaires précis, afin de maintenir les pigeons aux lieux choisis.

Après une dizaine d'années passées à nourrir librement ces oiseaux, Stéphanie De Jonghe, présidente de l'asbl Les plumes d'Ixelles, les nourrit depuis quatre ans dans le cadre de ce programme.

"Ça fait quatre ans que je n'ai pas manqué une journée parce qu'ils ont besoin de manger tous les jours", explique la passionnée qui dédie 42 heures par semaine à sa mission.

Source :

<https://yvesrouyet.wordpress.com/2021/01/23/pigeons-diminuer-la-surpopulation-a-laide-de-graines-contraceptives/>

<https://fr.euronews.com/green/2024/10/14/a-bruxelles-des-graines-contraceptives-pour-reguler-la-population-des-pigeons>

Meslay-du-Maine en France

Deux ans après l'installation d'un pigeonnier contraceptif, la commune de Meslay-du-Maine (en Mayenne) a vu sa population de pigeons réduite à quelques centaines de plumes, soit trois fois moins qu'en 2021.

En effet, le maire Christian Boulay avait reçu de nombreux courriers de riverains se plaignant de la surpopulation de pigeons. Leurs voitures, volets, bords de fenêtres étaient salis par les déjections corrosives et le risque sanitaire était grand puisque les déjections sont vectrices de maladies. L'Agence régionale de santé avait également envoyé un courrier. Il fallait donc agir pour régler le problème.

L'équipe municipale opte alors pour une solution peu commune : le pigeonnier contraceptif. Une méthode écologique utilisée généralement en milieu urbain et notamment dans les grandes villes. Cet abri n'éradique pas, mais régule et maîtrise la population de pigeons tout en ayant un suivi sanitaire.

Pour réguler la population, les œufs sont stérilisés, c'est-à-dire qu'ils sont secoués manuellement, empêchant ainsi le développement des petits. Un technicien passé tous les 15 jours pour effectuer cette stérilisation ainsi que le nettoyage du pigeonnier. Il donne aussi à manger et à boire. En 2022, ils ont mis 406 kg de graines.

Deux ans plus tard, les résultats sont impressionnants. La commune est **passée de 600 à 200 pigeons**. Le technicien a stérilisé 264 œufs, soit huit œufs sur dix et les pigeons n'avaient plus qu'une couvée. En effet, on ne peut pas stériliser tous les œufs car le pigeon se sentirait en danger et quitterait le pigeonnier, ce dernier n'aurait alors plus d'utilité.



Photo de Christian Boulay, maire, et Jacques Brault, adjoint, devant le pigeonnier qui trône dans le parc de la mairie. | OUEST-FRANCE

À ce jour, 42 pigeonneaux ont été bagués et tous ces pensionnaires sont suivis par un vétérinaire. En plus de cet abri contraceptif, la commune a installé deux grandes cages dans la commune qui sont très efficaces et ont permis de capturer 570 pigeons. Ces pigeons sont ensuite récupérés puis mis dans des volières. Par ailleurs, une entreprise récupère les fientes pour en faire de l'engrais.

Source :

<https://www.ouest-france.fr/environnement/biodiversite/avec-son-pigeonnier-contraceptif-cette-commune-a-reduit-par-trois-sa-population-de-pigeons-22babe44-0094-11ee-a862-833baf100525>

Bâle en Suisse

Les critiques affirment qu'en plus d'être cruel, l'abattage des pigeons n'est pas vraiment efficace puisque les oiseaux restants se reproduisent et reconstituent la population. Fait remarquable, certaines études montrent que le nombre de pigeons peut même augmenter à la suite d'un abattage. C'est ce qui s'est passé à Bâle, en Suisse, où la population de pigeons s'élevait à environ 20 000 individus. De 1961 à 1985, la ville a abattu environ 100 000 pigeons par an, mais la population est restée stable, rapporte le site d'information Local.

Un groupe appelé Pigeon Action a trouvé une solution alternative, connue aujourd'hui sous le nom de "modèle bâlois", qui consistait à avertir les citoyens qu'ils ne devaient pas nourrir les animaux. Des pigeonniers ont également été installés pour que les œufs puissent être facilement retirés.

Résultat : la population de pigeons de Bâle a chuté de 50 % en l'espace de quatre ans.

Augsbourg en Allemagne

La ville d'Augsbourg en Allemagne a prévu en 2012 un budget annuel de 30 000€ pour ses 13 pigeonniers (implantés sous les toits, sur les toits, dans des bâtisses désaffectées, dans des espaces verts etc.). Certains agents travaillent bénévolement et/ou acceptent un petit salaire mensuel de 130€ par pigeonnier. L'argent restant est consacré à la nourriture et aux soins des pigeons.

Un menuisier a fabriqué deux pigeonniers situés dans des greniers pour un montant total de 6 000€, sous les directives d'une association de protection animale, « Menschen für Tierrechte » (« Des hommes pour les droits des animaux »). Les fenêtres d'accès aux pigeonniers et les cases étaient incluses dans le prix.). Il est souvent utile de sécuriser les pigeonniers (signalétique interdisant l'accès aux personnes non autorisées et éventuellement installation d'un détecteur d'intrusion ou pack d'alarme avec sirène distante).

Vandoeuvre-les-Nancy en France

À Vandoeuvre, la commune a supprimé le piégeage et a installé deux pigeonniers contraceptifs avec un suivi rigoureux mais respectueux des oiseaux. Cependant, leur efficacité ne pourra être prouvée que d'ici quelques années.



Photo du pigeonnier au Parc Richard-Pouille à Vandoeuvr

Sources :

https://www.gaia.be/sites/default/files/2021-04/2020_pigeonsenville_fr_0.pdf

<https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/conseils-biodiversite/conseils-biodiversite/accueillir-la-faune-sauvage/cohabiter-avec-les-pigeons>

<https://credopigeons.wordpress.com/solutions/>

<https://paca.lpo.fr/protection/especes/zoom-sur-une-espece/6534-le-pigeon-ramier>

https://protectiondesoiseaux.be/2016/07/26/pigeons-en-ville/?gad_source=1&gclid=Cj0KCQiA6Ou5BhCrARIsAPoTxrCZzjKwYAA0RDeNGPC7vbPWN2e8Dk-zeGc2avweF4YcMKrc4AFgSEcaAhwpEALw_wcB

<https://zoopolis.fr/nos-campagnes/cohabitons-avec-les-animaux-liminaires/cohabitons-pacifiquement-avec-les-pigeons/>

https://www.ville-amboise.fr/fileadmin/www.ville-amboise.fr/MEDIA/Cadre_de_vie/Animaux-PDF-images/Guide-lutte-contre-pigeons.pdf

<https://www.orleans.fr/demarches-et-services/animaux/les-pigeons>

<https://www.lefigaro.fr/maison/5-astuces-pour-faire-fuir-les-pigeons-20230104>

<https://www.mesdepanneurs.fr/blog/eloigner-pigeons-ville>

https://www.cleanpigeon.fr/?gad_source=1&gclid=CjwKCAiAudG5BhAREiwAWMISjH3Cyl3OKKUq1549fV6KAdB2HRAJzSvLYWjCGIn8TpySCSNr29YofhoC254QAvD_BwE

https://www.maillestore.com/post/ce-que-detestent-les-pigeons%3A-7-astuces-pour-sen-debarrasser?srsIid=AfmBOor4NvPKpNxUotbatIX_ISRUBg0XLkw8L87WIB3C7hL08Psaxes5

Document réalisé par :

Fanja RAKOTOMANIRAKA
Service civique à FLORE 54
frakoto.flore54@gmail.com
06 21 00 07 65

Contact FLORE 54 :
rrflore54@wanadoo.fr
06 86 05 04 31
flore54.org | tramebiosol.fr
[Facebook](#) | [Instagram](#)

